



LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX RÉSEAUX

Le point sur 2 obligations bientôt applicables

Gérard Liot

LOI ANTI-ENDOMMAGEMENT DES RÉSEAUX

- ✘ un plan d'action pour améliorer la prévention des endommagements des réseaux basé sur la refonte de l'encadrement réglementaire des travaux à proximité de ces ouvrages.

- ✘ Calendrier de la réforme
 - + **Juillet 2012** : application de la nouvelle réglementation,
 - + **Janvier 2014** : entrée en vigueur des sanctions, enregistrement des zones d'implantation des réseaux.

 - + **Janvier 2018** : obligation d'attestation de compétences pour les concepteurs de projets, encadrants et exécutants de travaux (AIPR).

 - + **Janvier 2019** : obligation de fonds de plan et tracés géo-référencés en classe A pour les réseaux sensibles enterrés en unités urbaines. Pour les réseaux situés hors des zones urbaines, la date limite est fixée au 1er janvier 2026

COMPRENDRE LA RÉFORME

Le 22 juin à 14h00 un atelier est dédié à la réforme avec la participation de Florian Dubare de la DREAL et animé par Romain Lacourarie du SDITEC

- Le contexte historique et les enjeux
- La mise en œuvre de la réforme
- Les évolutions à venir
- Le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)





Réforme DT/DICT

-

L'impact sur les données géographiques

Romain Lacourarie

Salon de l'Achat Public Poitou-Charentes – 22 Juin 2017

Spécialisé départemental pour l'informatique et les technologies de communication en Charente - 09.18.22.20.00 - www.sditec.fr

AIPR → L'URGENCE ACTUELLE

3 catégories de personnels sont soumises à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) :

Les «Concepteurs» : personnel du responsable de projet maître d'ouvrage des travaux, ou de son représentant chargé de la gestion des DT, des IC, de la préparation du DCE et du marché, du marquage piquetage – *au moins une personne par projet de travaux doit disposer de l'AIPR.*

Les «Encadrants» : personnel de l'exécutant des travaux assurant la gestion des chantiers aux plans administratif (DICT, analyse des récépissés, du DCE et des clauses du marché) et technique (instructions aux opérateurs) - *au moins une personne par chantier de travaux doit disposer de l'AIPR*

Les «Opérateurs» : personnels de l'exécutant des travaux conduisant des engins et personnels intervenant sur des chantiers doivent disposer de l'AIPR

LES APPORTS DU SDITEC

Préparation de l'examen par QCM

- ✘ Les questions du QCM susceptibles d'être posées font partie d'un ensemble de 228 questions
L'examen pour les profils « concepteur » et « encadrant » comprend 40 questions, celui pour le profil « opérateur » comprend 30 questions.
- ✘ Le SDITEC est Centre d'examen agréé par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable-de l'Energie et de la Mer. – N° Centre : 224
- ✘ Avant de vous inscrire à l'examen entraînez-vous, c'est gratuit !
- ✘ Le SDITEC vous propose un MOOC, plateforme d'entraînement gratuite et rapide



www.aipr.sditec.fr



LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX RÉSEAUX

JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE ATTENTION
N OUBLIEZ PAS

Gérard Liot

